

ANNEXE 9

CERTIFICATION APSAD DE SERVICE DE RECYCLAGE DES GAZ INHIBITEURS EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ _____

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Dispositions particulières

1. ENTREPRISES CONCERNEES

Les entreprises pouvant postuler à la certification APSAD de service de recyclage de gaz inhibiteurs sont des personnes morales ou physiques, disposant de moyens techniques et humains permettant de réaliser dans les conditions prescrites dans la suite de la présente annexe, les opérations suivantes :

- réception et stockage des gaz inhibiteurs ;
- contrôle et traitement du gaz récupéré ;
- traçabilité des quantités de gaz reçues, traitées, livrées ou stockées en vue de leur destruction.

Le tableau ci-après précise les principaux engagements de service de la certification APSAD de service de recyclage de gaz inhibiteurs ainsi que la référence du document dans lequel sont précisés les moyens à mettre en œuvre pour y satisfaire.

ENGAGEMENTS Détail de chaque engagement	MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR SATISFAIRE L'ENGAGEMENT
1 – L'accueil L'entreprise s'engage à s'identifier parfaitement et à assurer un accueil téléphonique	
1.1 Fournir au client toute information identifiant l'entreprise	Papier à en-tête Support de présentation de l'entreprise
1.2 Offrir un accueil téléphonique	Renseigner et/ou orienter rapidement le demandeur vers le service concerné
2 – La Contractualisation L'entreprise s'engage à décrire dans le contrat (de recyclage), de façon claire et précise, les prestations et les moyens spécifiques à mettre en œuvre pour répondre aux besoins particuliers du client	
2.1 Présenter au client, de manière claire et précise dans les offres ou contrats, la prestation proposée et formaliser le conseil aux donneurs d'ordre	Offre contractuelle
3 – Le personnel L'entreprise s'engage à disposer de techniciens qualifiés pour le recyclage des gaz inhibiteurs	
3.1 Employer un responsable technique expérimenté ayant en charge l'activité concernée et ayant un pouvoir décisionnel	Organigramme et fiche de poste
3.2 Disposer d'un personnel formé pour l'activité concernée	Attestation de formation initiale, continue, évaluation de la formation...
4 – Les moyens matériels L'entreprise s'engage à disposer de tous les moyens matériels nécessaires au recyclage des gaz inhibiteurs	
4.1 Disposer des ressources matérielles (matériels et équipements) pour le recyclage des gaz inhibiteurs dans des conditions satisfaisantes et de respect des délais contractuels	Liste des matériels et équipements de mesure étalonnés et vérifiés
5 – L'organisation L'entreprise s'engage à disposer d'une organisation spécialisée pour le recyclage des gaz inhibiteurs et assurant la qualité des prestations fournies.	
5.1 Le dirigeant a intégré une politique qualité dans sa politique générale	Engagement démontré du dirigeant
5.2 Disposer d'une organisation qualité	Système de management de la qualité Organigramme et gestion des interfaces entre les processus
5.3 Enregistrer, analyser et traiter les réclamations clients	Ouverture et tenue à jour d'un registre
5.4 Disposer des assurances nécessaires et appropriées en cours de validité	Attestations d'assurance en Responsabilités Civiles
5.5 Evaluer la satisfaction du client et amélioration continue de la qualité du service	Outils de mesure de la satisfaction du client Processus d'amélioration

2. CONDITIONS A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE POSTULANTE

Avant de déposer un dossier, l'entreprise doit s'assurer qu'elle remplit, au moment de la demande, toutes les conditions définies dans le Référentiel Général B0 et le présent Référentiel particulier.

La demande doit être présentée conformément aux conditions et modèles donnés ci-après au §7 de la présente annexe.

Lors de la présentation de sa candidature, l'entreprise postulante doit prendre l'engagement par écrit, selon le modèle joint au §7 de la présente annexe, d'accepter toutes les conditions imposées par le présent référentiel et de se soumettre aux décisions prises par CNPP Cert. en application de celui-ci.

- 2.1 de moyens humains et matériels permettant, dans des conditions reconnues satisfaisantes, la réception, le stockage, le traitement, le remplissage des réservoirs de gaz inhibiteurs et le stockage du gaz non recyclable ou sa destruction selon une procédure autorisée par le Ministère de l'Environnement ;
- 2.2 d'au moins un responsable technique compétent, chargé de l'activité concernée. Le responsable doit démontrer, à l'occasion de la visite de l'entreprise, sa parfaite connaissance des règles techniques concernant la manipulation des gaz sous pression et la maîtrise des risques à l'égard de l'environnement ;
- 2.3 de spécifications particulières pour le Management de la Qualité, adaptée à l'activité, suivant le modèle de la norme NF EN ISO 9001 (2008).

3. PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE LA CERTIFICATION

Un modèle de demande de certification et un modèle de constitution du dossier de renseignements à fournir sont donnés au chapitre 7 de la présente annexe.

Lorsque le dossier est complet et que le versement des frais correspondant a été effectué, le secrétariat accuse réception du dépôt de candidature. Il est alors procédé à un audit de l'entreprise et de l'installation de recyclage par un auditeur qui établit un rapport adressé à l'entreprise postulante avec copie au secrétariat.

Au vu des renseignements contenus dans le dossier de candidature et après examen du rapport de visite, le CNPP se prononce sur la demande de certification après, le cas échéant, avis du Comité. Il peut différer son jugement et demander aux frais de l'entreprise un complément d'enquête ou inviter cette dernière à améliorer tel ou tel point.

Les entreprises doivent déclarer toutes les installations de recyclage dont elles disposent. Chaque installation fait l'objet des contrôles prévus au présent référentiel.

En cas de décision d'octroi de la certification, celle-ci est notifiée à l'aide d'un certificat selon le modèle donné au chapitre 8 de la présente annexe.

La certification est propre à chaque installation de recyclage.

4. PERIODE DE CERTIFICATION INITIALE

La certification est attribuée à titre probatoire pour une durée de 2 ans. Chaque année, il est procédé à un audit de l'installation de recyclage.

5. PERIODE DE CERTIFICATION CONFIRMEE

Une fois la période de certification probatoire écoulée, le renouvellement de la certification intervient tous les 3 ans.

Chaque année, il est procédé à un audit de suivi de l'installation de recyclage.

6. FINANCEMENT

Les frais afférents à la certification APSAD de service de recyclage de gaz inhibiteurs sont à la charge des entreprises.

Ces frais se décomposent comme suit :

- frais de dossier ;
- frais d'audit et de visite ;
- participation aux frais de gestion ;
- contribution aux frais de fonctionnement de CNPP Cert.

Ils peuvent faire l'objet d'une majoration lors d'une annulation tardive de l'audit par l'entreprise ou en cas de visites supplémentaires.

Le non-paiement des sommes dues constitue un manquement susceptible d'entraîner l'application des sanctions prévues au référentiel général B0.

7. MODELE DE DEMANDE DE CERTIFICATION ET CONSTITUTION DU DOSSIER DE PRESENTATION

7.1 Modèle de demande de certification

(à établir sur papier à en-tête de la société qui sollicite le bénéfice de la certification)

Monsieur le Directeur de CNPP Cert.
CS 22265
27950 SAINT MARCEL

Objet : Demande d'accès à la certification APSAD de service de recyclage de gaz inhibiteurs (référentiel I.F.13)

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de demander à bénéficier de la certification APSAD de service de recyclage de gaz inhibiteurs.

Je déclare avoir pris connaissance du référentiel de certification correspondant et de ses annexes, des règles d'utilisation de la marque APSAD et du régime financier de ladite certification.

Je m'engage à me conformer sans réserve aux prescriptions de ces documents, ainsi qu'aux décisions prises ou à prendre, en exécution desdites prescriptions pendant toute la durée du droit d'usage de la certification et, par conséquent, notamment à :

- aviser, sans délai, le Secrétariat de tout changement important intervenant dans les structures, les moyens humains et matériels, les implantations de ma société
- faciliter la tâche de tous les représentants mandatés par CNPP Cert. pour procéder aux vérifications fixées par le référentiel de certification ;
- ne pas faire d'usage abusif de la certification ;
- effectuer tous paiements qui me seront demandés en application du référentiel.

J'ai pris note que, sauf dénonciation de ma part 3 mois avant l'expiration de la période de certification, ma demande de renouvellement sera considérée comme effective.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués

Date
Cachet et signature
de l'entreprise postulante

7.2 Modèle de demande de modification

(à établir sur papier à en-tête de la société qui sollicite le bénéfice de la certification)

Monsieur le Directeur de CNPP Cert.
CS 22265
27950 SAINT MARCEL

Objet : Demande de modification - certification APSAD de service de recyclage de gaz inhibiteurs (référentiel I.F 13)

Monsieur le Directeur,

En tant que titulaire de la certification APSAD de service de recyclage de gaz inhibiteurs sous le numéro , j'ai l'honneur de demander la modification des termes de mon certificat suite à :

- modifications juridiques : (préciser ajout/suppression d'une ILR, changement d'adresse, changement de représentant légal, ...)
- modifications commerciales : (préciser)
- autres : (préciser)

A cet effet, je déclare avoir pris connaissance des règles techniques de réalisation et de maintenance des installations de système EAG, du référentiel de certification correspondant et de ses annexes, des règles d'utilisation de la marque APSAD et du régime financier de ladite certification. Je m'engage à me conformer sans réserve aux prescriptions de ces documents, ainsi qu'aux décisions prises ou à prendre, en exécution desdites prescriptions pendant toute la durée du droit d'usage de la certification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Date
Cachet et signature
de l'entreprise postulante

7.3 Dossier de présentation – Stations de recyclage de gaz inhibiteurs

A toute lettre de demande de certification doit être joint le dossier de présentation ci-dessous. Lorsque la demande de certification concerne plusieurs Entités Techniques Autonomes (ETA), **chaque entité doit faire l'objet d'un dossier de présentation**. Lors d'une demande de modification, le dossier de présentation doit être mis à jour.

❶ IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Raison Sociale :				Justificatifs à fournir	
Dénomination Commerciale (si applicable) :				<input checked="" type="checkbox"/> K-Bis de moins de 3 mois (ou extrait d'immatriculation au registre des métiers)	
Statut Juridique :					
Adresse :				<input checked="" type="checkbox"/> Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et après travaux	
N° SIRET ⁽¹⁾ :		Code APE ⁽¹⁾ :		N° TVA intra. :	

(1) Uniquement pour les entreprises françaises

Appartenance à un groupe :	<input type="checkbox"/> Oui, préciser :	<input type="checkbox"/> Non
Syndicat professionnel :	<input type="checkbox"/> Oui, préciser :	<input type="checkbox"/> Non

Nom et Fonction du Représentant Légal :					
Tél. :		Fax :		Email :	

Nom du Correspondant Certification :					
Tél. :		Fax :		Email :	

❷ IDENTIFICATION DE(DES) L'INSTALLATION(S) DE RECYCLAGE – (SI DIFFERENT DE L'ADRESSE CI-DESSUS)			
Installation de recyclage	Raison Sociale	Adresse	Correspondant Certification
1			
2			

❸ CHIFFRES D'AFFAIRES DE L'ETA (EN K€)				
	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-2	Justificatifs à fournir
Activités relevant de la récupération et du recyclage de gaz inhibiteurs :				<input checked="" type="checkbox"/> 3 derniers bilans et comptes d'exploitation (ou pièces comptables obligatoires et déclarations fiscales pour les entreprises non assujetties à l'établissement des documents précédents)
Autres activités :				

④ MOYENS HUMAINS			
	Recyclage Gaz Inhibiteurs	Autres	Justificatifs à fournir
Cadre(s) :			<input checked="" type="checkbox"/> Organigramme Général <input checked="" type="checkbox"/> Organigramme limité à l'activité EAG
Technicien(s), employé(s) (préciser s'ils sont polyvalents) :			
Administratif :			
Total :			
Effectif Total :			

⑤ ACTIVITÉ « RECYCLAGE DE GAZ INHIBITEURS »	
Pour les différentes phases identifiées ci-dessous, fournir un document indiquant les moyens qu'utilise l'entreprise, ses procédés et les opérations qu'elle est susceptible d'effectuer.	
Réception du gaz à recycler	
<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de manutentions des réservoirs de livraison du gaz à recycler - Moyens de pesée des réservoirs de gaz à recycler - Contrôle de la quantité reçue - Moyens analytiques de contrôle et de détermination de la nature et de la qualité du produit reçu - Moyens de transfert du gaz des réservoirs de livraison vers la réserve du produit à traiter - Moyen de contrôle des fuites au transvasement - Gestion des quantités de gaz manipulées <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilisation des fuites pendant le transport et pendant le transvasement - Enregistrement des livraisons 	
Traitement du gaz à recycler	
<ul style="list-style-type: none"> - Moyen de traitement du gaz - Contrôle de la quantité récupérée par rapport à la quantité reçue (perte maximale annuelle de 5% pour le Halon, 10% pour le HFC 227 ea et 10% pour le FE 13) - Moyens analytiques de contrôle de la qualité du produit traité 	
Stockage de la fraction non recyclable	
<ul style="list-style-type: none"> - Mode de stockage - Capacité de stockage - Système de sécurité sur stockage, vannes, circuits - Contrôle des quantités stockées, calcul des pertes - Gestion des stocks et des pertes, traçabilité des opérations 	
Management de la qualité	
<ul style="list-style-type: none"> - Joindre le Manuel Qualité de l'entreprise ou le Plan Qualité précisant notamment les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Mesures de contrôle des appareils de mesure de pesée et de pression, en particulier - Rédaction et affichage des procédures - Consignes relatives à la manipulation des gaz comprimés - Protections, alarmes, etc. - Registres divers 	
Autres informations	
<ul style="list-style-type: none"> - Moyens éventuels disponibles pour effectuer l'élimination/le transfert de gaz inhibiteur 	

⑥ ORGANISATION QUALITE		
		Justificatifs à fournir
L'ETA est-elle déjà titulaire de certification(s) APSAD?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	préciser le(les) n° de certificats concernés :
L'ETA est-elle certifiée ISO 9001:2008?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Copie du certificat ISO
L'ETA est-elle titulaire d'autres certifications?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	préciser le(s)quelle(s) :
L'ETA dispose t-elle d'un Manuel Qualité?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Copie du Manuel Qualité ou du Plan Qualité (cf. ci-dessus ⑤)
L'ETA dispose t-elle d'un SAV ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
L'ETA dispose t-elle d'une permanence téléphonique?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
L'ETA dispose t-elle d'un relevé des réclamations ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
L'ETA dispose t-elle de conditions pour garantir la confidentialité ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

⑦ INFORMATION SUR LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CERTIFICATION				
L'entreprise a-t-elle fait appel à un organisme extérieur de conseil ?				
<input type="checkbox"/> Oui (compléter le tableau ci-dessous) <input type="checkbox"/> Non				
Type de prestation*	Date*	Par le CNPP*	Par un autre organisme	Préciser le nom de l'organisme (facultatif)
Pré-audit (audit à blanc)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Formation (préciser)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Conseil / Accompagnement		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Autres (préciser)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commentaires :				

* Information obligatoire